

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU

PAYS FOYEN

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

du 01/07/2020 au 30/09/2020

Délibérations
du Conseil Communautaire et du Bureau

*

Arrêtés du Président

*

Décisions du Président

Pineuilh, le 9 juillet 2020



A l'attention des membres du Conseil de Communauté

Convocation

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le :

Jeudi 16 juillet 2020 à 18h30
Salle des fêtes de Saint-Philippe-du-Seignal

Ordre du jour :

- Installation du Conseil Communautaire
- Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 18/06/2020
- Election du Président
- Détermination du nombre de Vice-Présidents
- Election des Vice-Présidents
- Détermination du nombre de membres du Bureau en sus des Vice-Présidents
- Election des membres du Bureau
- Lecture de la charte de l'élu local
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, veuillez recevoir, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

David Ulmann
Président



paysfoyen.fr

Communauté de Communes du Pays Foyen 2 Avenue Georges Clemenceau - 33220 Pineuilh
Tel : 05 57 46 20 55 Fax : 05 57 46 39 53 mail : contact@paysfoyen.fr

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20201028-RECUEILACTES-
AR
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

I Objet : Procès-verbal de l'installation du Conseil Communautaire

L'an deux mille vingt, le 16 juillet à 18 heures 30, les délégués du Conseil Communautaires se sont réunis à la Salle Polyvalente de Saint-Philippe-du-Seignal sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-15 du Code Général des Collectivités Locales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Roger Billoux, Doyen d'âge, qui a déclaré installer :

- 1- Madame Marie-José Guyot – commune d'Auriolles
- 2- Madame Magalie Vérité – commune de Caplong
- 3- Monsieur Gérard Dufour – commune d'Eynesse
- 4- Madame Diana Conord – commune de Landerrouat
- 5- Monsieur David Ulmann – commune de La Roquille
- 6- Monsieur Jean-Michel Basset – commune de Les Lèves-et-Thoumeyragues
- 7- Madame Isabelle Pillon – commune de Ligueux
- 8- Monsieur Jean-Marie Baeza – commune de Lustrac-de-Durèze
- 9- Monsieur Patrick Festal – commune de Margueron
- 10- Madame Yolande Lachaize – commune de Massugas
- 11- Monsieur José Bluteau – commune de Pellegrue
- 12- Madame Patricia Céleste – commune de Pellegrue
- 13- Monsieur Robert Billoux – commune de Pineuilh
- 14- Monsieur Christophe Chalard – commune de Pineuilh
- 15- Monsieur Bernard Delage – commune de Pineuilh
- 16- Madame Sylvie Feydel – commune de Pineuilh
- 17- Monsieur Miguel Garcia – communes de Pineuilh
- 18- Madame Mireille Grossias – commune de Pineuilh
- 19- Madame Sandrine Ratié – commune de Pineuilh
- 20- Monsieur Pierre Robert – commune de Pineuilh
- 21- Monsieur Didier Teyssandier – commune de Pineuilh
- 22- Madame Christiane Vincenzi – commune de Pineuilh
- 23- Madame Nancy Badet – commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
- 24- Madame Gaelle Malinowski – commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
- 25- Monsieur Michel Margouillé – commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
- 26- Madame Pascale Penisson – commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
- 27- Monsieur Jacques Reix – commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
- 28- Monsieur Gilbert Sautreau – commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
- 29- Madame Marie-Hélène Desrozier – commune de Riocaud
- 30- Monsieur Eric Frechou – commune de Saint-André-et-Appelles
- 31- Monsieur Laurent Fritsch – commune de Saint-Avit-Saint-Nazaire
- 32- Monsieur Jean Lesseigne – commune de Saint-Avit-Saint-Nazaire
- 33- Madame Sandrine Pauillac – commune de Saint-Avit-Saint-Nazaire

34- Monsieur Jean-Paul Pailhet – commune de Saint-Avit-de-Soulège

35- Monsieur Bruno Beltrami – commune de Sainte-Foy-la-Grande

36- Madame Christelle Guionie-Pauchet – commune de Sainte-Foy-La-Grande

37- Monsieur Philippe Nouvel – commune de Sainte-Foy-La-Grande

38- Monsieur Marc Sahraoui – commune de Sainte-Foy-la-Grande

39- Madame Brigitte Toulouse – commune de Sainte-Foy-La-Grande

40- Monsieur Jean-Claude Vacher – commune de Saint-Philippe-du-Seignal

41- Monsieur Jean-Pierre Roubineau – commune de Saint-Quentin-de-Caplong

Dans leurs fonctions de délégués titulaires au Conseil Communautaire.

ET

Monsieur Jean-Luc Dupouy – commune d'Auriolles

Monsieur Mathieu Normand – commune de Caplong

Monsieur Ghislain Lafage – commune d'Eynesse

Monsieur Philippe Liberatore – commune de Landerrouat

Madame Marie-José Grare – commune de La Roquille

Monsieur Alain Piroux – commune de les Lèves-et-Thoumeyragues

Monsieur Philippe Brageot – commune de Ligueux

Monsieur Jean-Michel Bourdil – commune de Lustrac-de-Durèze

Monsieur Pierre Villate – commune de Margueron

Madame Nadine Pailhet – commune de Massugas

Monsieur Patrick Guery – commune de Riocaud

Madame Sabine Bill – commune de Saint-André-et-Appelles

Monsieur Patrick Hospital – commune de Saint-Avit-de-Soulège

Madame Martine Bertoumesque – commune de Saint-Philippe-du-Seignal

Madame Christiane Charrut – commune de Saint-Quentin-de-Caplong

Dans leurs fonctions de délégués suppléants au Conseil Communautaire.

II Objet : Election du Président (20-57) :

Vu l'article L.5211-2 du CGCT, il est procédé à l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire.

Il propose au(x) candidat(s) de se déclarer pour ce poste.

M. Pierre ROBERT se porte candidat.

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin

Accusé de réception en préfecture
083248001371-20201028-RECUEILACTES-
AR
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	41
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :	2
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	39
Majorité absolue :	20
Ont obtenu :	
- M. Pierre Robert.....	29
- M. David Ulmann.....	10

M. Pierre Robert ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

III Objet : Détermination du nombre de Vice-présidents (20-58) :

Après discussion, le Conseil Communautaire à 36 voix pour et 5 abstentions fixe à 12 le nombre de Vice-présidents.

IV Objet : Election du 1^{er} Vice-président (20-59) :

Sous la présidence de M. Pierre ROBERT élu Président, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il est rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

M. Pierre ROBERT, Président, procède à l'élection du 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	41
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :	2
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	39
Majorité absolue :	20
Ont obtenu :	
- José Bluteau	27
- M. Laurent Fritsch	11
- Mme Christelle Guionie.....	1

M. José Bluteau ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-Président et a été immédiatement installé.

V Objet : Election du 2^{ème} Vice-président (20-60) :

Accusé de réception en préfecture 033-243301371-20201028-RECUEILACTES- AR Date de télétransmission : 29/10/2020 Date de réception préfecture : 29/10/2020

Sous la présidence de M. Pierre ROBERT élu Président, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il est rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

M. Pierre ROBERT, Président, procède à l'élection du 2^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :7

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- M. Marc Sahraoui 28
- M. Christophe Chalard5
- M. Jean-Pierre Roubineau 1

M. Marc Sahraoui ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

VI Objet : Election du 3^{ème} Vice-président (20-61) :

Sous la présidence de M. Pierre ROBERT élu Président, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il est rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

M. Pierre ROBERT, Président, procède à l'élection du 3^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :6

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- Mme Sylvie Feydel 28
- Mme Isabelle Pillon 7

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20201028-RECUEILACTES-
AR
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Mme Sylvie Feydel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3ème Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

VII Objet : Election du 4ème Vice-président (20-62) :

Sous la présidence de M. Pierre ROBERT élu Président, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il est rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

M. Pierre ROBERT, Président, procède à l'élection du 4ème Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :9

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- Mme Yolande Lachaize 29
- Mme Magalie Vérité..... 1
- M. Gérard Dufour 1
- M. David Ulmann..... 1

Mme Yolande Lachaize ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 4ème Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

VIII Objet : Election du 5ème Vice-président (20-63) :

Sous la présidence de M. Pierre ROBERT élu Président, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il est rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

M. Pierre ROBERT, Président, procède à l'élection du 5ème Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :

Accusé de réception en préfecture 033-243301371-20201028-RECUEILACTES- AR Date de télétransmission : 29/10/2020 Date de réception préfecture : 29/10/2020

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- M. Jacques Reix..... 29
- M. Laurent Fritsch2
- M. Didier Teyssandier1
- M. Christophe Chalard1

M. Jacques Reix ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

IX Objet : Election du 6ème Vice-président (20-64) :

Sous la présidence de M. Pierre ROBERT élu Président, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il est rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

M. Pierre ROBERT, Président, procède à l'élection du 6ème Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :3

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- Mme Christelle Guionie..... 34
- M. Didier Teyssandier4

Mme Christelle Guionie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 6ème Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

X Objet : Election du 7ème Vice-président (20-65) :

Sous la présidence de M. Pierre ROBERT élu Président, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il est rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

M. Pierre ROBERT, Président, procède à l'élection du 7ème Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Accusé de réception en préfecture 033-243301371-20201028-RECUEILACTES- AR Date de télétransmission : 29/10/2020 Date de réception préfecture : 29/10/2020

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	41
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	21
Ont obtenu :	
- M. Jean Lesseigne	29
- M. Laurent Fritsch	11
- M. Gérard Dufour	1

M. Jean Lesseigne ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

XI Objet : Election du 8ème Vice-président (20-66) :

Sous la présidence de M. Pierre ROBERT élu Président, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il est rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

M. Pierre ROBERT, Président, procède à l'élection du 8ème Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	41
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :	9
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	32
Majorité absolue :	17
Ont obtenu :	
- Mme Nancy Badet.....	27
- M. Eric Fréchou.....	2
- M. Bruno Beltrami	1
- Mme Isabelle Pillon.....	1
- Mme Marie-Hélène Desrozier	1

Mme Nancy Badet ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 8ème Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

XII Objet : Election du 9ème Vice-président (20-67) :

Sous la présidence de M. Pierre ROBERT élu Président, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il est rappelé que les vice-présidents sont élus selon les

Accusé de réception en préfecture
033-243301371; 20201028-RECUEILACTES-
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

M. Pierre ROBERT, Président, procède à l'élection du 9^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	41
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :	3
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	38
Majorité absolue :	20
Ont obtenu :	
- M. Roger Billoux.....	28
- M. Gérard Dufour	10

M. Roger Billoux ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 9^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

XIII Objet : Election du 10^{ème} Vice-président (20-68) :

Sous la présidence de M. Pierre ROBERT élu Président, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il est rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

M. Pierre ROBERT, Président, procède à l'élection du 10^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	41
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :	6
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	18
Ont obtenu :	
- M. Philippe Nouvel.....	30
- M. Gérard Dufour	2
- Mme Isabelle Pillon	1
- M. Roger Billoux.....	1
- M. Patrick Festal	1

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20201028-RECUEILACTES-AR
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

M. Philippe Nouvel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 10ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

XIV Objet : Election du 11ème Vice-président (20-69) :

Sous la présidence de M. Pierre ROBERT élu Président, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il est rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

M. Pierre ROBERT, Président, procède à l'élection du 11ème Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :3

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- M. Jean-Michel Basset..... 28
- Mme Marie-José Guyot.....6
- M. Gérard Dufour2
- M. Jean-Pierre Roubineau1
- Mme Diana Conord.....1

M. Jean-Michel Basset ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 11ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

XV Objet : Election du 12ème Vice-président (20-70) :

Sous la présidence de M. Pierre ROBERT élu Président, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il est rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

M. Pierre ROBERT, Président, procède à l'élection du 12ème Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :2

Reste pour le nombre des suffrages exprimés :

Accusé de réception en préfecture 033-243901371-20201028-RECUEILACTES- AR Date de télétransmission : 29/10/2020 Date de réception préfecture : 29/10/2020

Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- M. Jean-Claude Vacher..... 36
- M. Laurent Fritsch2
- Mme Christelle Guionie.....1

M. Jean-Claude Vacher ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 12ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

XVI Objet : Détermination du nombre de membres du Bureau (20-71) :

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité fixe à 14 le nombre de membres de Bureau en sus des Vice-présidents ce qui porte à 27 le nombre total de membres du Bureau.

XVII Objet : Election 1^{er} membre du Bureau (20-72) :

Après avoir fixé à 14 le nombre des membres du Bureau en sus du Président et des Vice-Présidents, M. Pierre ROBERT, Président, propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection des membres du Bureau de la Communauté de Communes du Pays Foyen, comme suit :

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

A obtenu :

- Mme Marie-José Guyot 41

Mme Marie-José Guyot ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée

XVIII Objet : Election 2^{ème} membre du Bureau (20-73) :

Après avoir fixé à 14 le nombre des membres du Bureau en sus du Président et des Vice-Présidents, M. Pierre ROBERT, Président, propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection des membres du Bureau de la Communauté de Communes du Pays Foyen, comme suit :

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés :

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20201028-RECUEILACTES-
AR
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Majorité absolue : 21

A obtenu :

~ Mme Magalie Vérité 41

Mme Magalie Vérité ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée

XIX Objet : Election 3^{ème} membre du Bureau (20-74) :

Après avoir fixé à 14 le nombre des membres du Bureau en sus du Président et des Vice-Présidents, M. Pierre ROBERT, Président, propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection des membres du Bureau de la Communauté de Communes du Pays Foyen, comme suit :

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

A obtenu :

~ M. Gérard Dufour 41

M. Gérard Dufour ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

XX Objet : Election 4^{ème} membre du Bureau (20-75) :

Après avoir fixé à 14 le nombre des membres du Bureau en sus du Président et des Vice-Présidents, M. Pierre ROBERT, Président, propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection des membres du Bureau de la Communauté de Communes du Pays Foyen, comme suit :

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

A obtenu :

~ Mme Diana Conord..... 41

Mme Diana Conord ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

Mairie de Fécamp, Fécamp
033-243301371-20201028-RECUEILACTES-AR
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

XXI Objet : Election 5^{ème} membre du Bureau (20-76) :

Après avoir fixé à 14 le nombre des membres du Bureau en sus du Président et des Vice-Présidents, M. Pierre ROBERT, Président, propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection des membres du Bureau de la Communauté de Communes du Pays Foyen, comme suit :

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

A obtenu :

~ M. David Ulmann..... 41

M. David Ulmann ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

XXII Objet : Election 6^{ème} membre du Bureau (20-77) :

Après avoir fixé à 14 le nombre des membres du Bureau en sus du Président et des Vice-Présidents, M. Pierre ROBERT, Président, propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection des membres du Bureau de la Communauté de Communes du Pays Foyen, comme suit :

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

A obtenu :

~ Mme Isabelle Pillon 41

Mme Isabelle Pillon ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

XXIII Objet : Election 7^{ème} membre du Bureau (20-78) :

Après avoir fixé à 14 le nombre des membres du Bureau en sus du Président et des Vice-Présidents, M. Pierre ROBERT, Président, propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection des membres du Bureau de la Communauté de Communes du Pays Foyen, comme suit :

Premier Tour de Scrutin

033-243301371-20201028-RECUEILACTES-AR
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	41
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	21
A obtenu :	
- M. Jean-Marie Baeza.....	41

M. Jean-Marie Baeza ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

XXIV Objet : Election 8^{ème} membre du Bureau (20-79) :

Après avoir fixé à 14 le nombre des membres du Bureau en sus du Président et des Vice-Présidents, M. Pierre ROBERT, Président, propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection des membres du Bureau de la Communauté de Communes du Pays Foyen, comme suit :

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	41
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	21
A obtenu :	
- M. Patrick Festal	41

M. Patrick Festal ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

XXV Objet Election 9^{ème} membre du Bureau (20-80) :

Après avoir fixé à 14 le nombre des membres du Bureau en sus du Président et des Vice-Présidents, M. Pierre ROBERT, Président, propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection des membres du Bureau de la Communauté de Communes du Pays Foyen, comme suit :

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	Accusé de réception en préfecture 033-243301371-20201028-RECUEILACTES- AR Date de télétransmission : 29/10/2020 Date de réception préfecture : 29/10/2020
---	---

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

A obtenu :

- Mme Marie-Hélène Desrozier 41

Mme Marie-Hélène Desrozier ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

XXVI Objet : Election 10^{ème} membre du Bureau (20-81) :

Après avoir fixé à 14 le nombre des membres du Bureau en sus du Président et des Vice-Présidents, M. Pierre ROBERT, Président, propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection des membres du Bureau de la Communauté de Communes du Pays Foyen, comme suit :

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

A obtenu :

- M. Eric Fréchou 41

M. Eric Fréchou ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

XXVII Objet : Election 11^{ème} membre du Bureau (20-82) :

Après avoir fixé à 14 le nombre des membres du Bureau en sus du Président et des Vice-Présidents, M. Pierre ROBERT, Président, propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection des membres du Bureau de la Communauté de Communes du Pays Foyen, comme suit :

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

Accusé de réception en préfecture 033-243301371-20201028-RECUEILACTES- AR Date de télétransmission : 29/10/2020 Date de réception préfecture : 29/10/2020

A obtenu :

- M. Jean-Paul Pailhet..... 41

M. Jean-Paul Pailhet ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

XXVIII Objet : Election 12^{ème} membre du Bureau (12-83) :

Après avoir fixé à 14 le nombre des membres du Bureau en sus du Président et des Vice-Présidents, M. Pierre ROBERT, Président, propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection des membres du Bureau de la Communauté de Communes du Pays Foyen, comme suit :

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

A obtenu :

- M. Laurent Fritsch 41

M. Laurent Fritsch ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

XXIX Objet : Election 13^{ème} membre du Bureau (20-84)

Après avoir fixé à 14 le nombre des membres du Bureau en sus du Président et des Vice-Présidents, M. Pierre ROBERT, Président, propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection des membres du Bureau de la Communauté de Communes du Pays Foyen, comme suit :

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) :0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

A obtenu :

- M. Jean-Pierre Roubineau 41

M. Jean-Pierre Roubineau ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

XXX Objet : Election 14^{ème} membre du Bureau (20-85) :

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20201028-RECUEILACTES-
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Après avoir fixé à 14 le nombre des membres du Bureau en sus du Président et des Vice-Présidents, M. Pierre ROBERT, Président, propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection des membres du Bureau de la Communauté de Communes du Pays Foyen, comme suit :

Premier Tour de Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal) : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

A obtenu :

- M. Didier Teyssandier 41

M. Didier Teyssandier ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

Pineuilh, le 24 juillet 2020



A l'attention des membres du Conseil de Communauté

Convocation

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le :

Jeudi 30 juillet 2020 à 18h30
Salle Clarisse Brian à Sainte-Foy-la-Grande

Ordre du jour :

- Délégations du Conseil de Communauté au Bureau.
- Délégations du Conseil de Communauté au Président.
- Montant des indemnités communautaires de M. le Président et Mesdames Messieurs les Vice-Présidents
- Elections délégués au Comité Syndical PETER
- Elections délégués au Comité de Programmation Leader.
- Elections délégués USTOM.
- Désignation représentants Lycée Elisée Reclus et Paul Broca
- Désignation Délégués Gironde Numérique et Gironde Ressources.
- Choix du mode de scrutin pour l'élection des délégués pour le CIAS
- Election des délégués pour le CIAS.
- Désignation des délégués PLIE et Mission Locale.
- Désignation Délégué Conseil de Surveillance de l'Hôpital.
- Election Membres Commission DSP et Contrôle financier de la DSP.
- FPIC : Entériner le montant notifié en juillet 2020.
- Exonération CFE
- Signature CUS (Convention d'Utilité Sociale)
- Questions diverses

Comptant sur votre présence, veuillez recevoir, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre ROBERT
Président



paysfoyen.fr

Communauté de Communes du Pays Foyen 2 Avenue Georges Clemenceau - 33220 Pineuilh
Tél : 05 57 46 20 58 - fax : 05 57 46 33 53 email : contact@paysfoyen.fr

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20201028-RECUEILACTES-
AR
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

I - Délégations accordées par le Conseil Communautaire au Bureau (20-86)

Monsieur le Président propose ainsi que le Conseil Communautaire délègue les matières suivantes au Bureau :

❖ Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation et l'exécution des conventions dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la Communauté de Communes sont supérieurs à 25 000 euros, et lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget.

❖ Prendre toute décision de passation d'avenants aux conventions visées au précédent paragraphe ou aux conventions conclues dans le cadre des délégations consenties au Président et Vice-Présidents ayant pour effet de franchir le seuil de 25 000 euros.

❖ Prendre toutes mesures relatives à la préparation et aux demandes d'ouvertures d'enquête publique ou de mise en œuvre de procédures de concertation entre l'Etat et les Collectivités.

❖ Décider de l'admission en non-valeur des créances présentées par la Trésorerie dans la limite de 1 000 euros par créance.

❖ Prendre toutes décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres, marchés, marchés subséquents d'un accord-cadre, ainsi que leurs avenants ou décisions de poursuivre, quel que soit leur objet, et n'ayant pas fait l'objet d'une délégation d'attribution au Président et dont le montant est inférieur à 221 000 euros HT.

❖ Prendre toute décision concernant le remboursement sur justificatifs des frais réels des élus

❖ Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au financement et au fonctionnement des services communautaires.

❖ Décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers.

❖ Prendre toute décision concernant la vente de terrains dans les zones d'activités économiques.

❖ Approuver le règlement intérieur et les règles de fonctionnement des structures communautaires

❖ Approuver la reconduction des manifestations et opérations organisées par la Communauté de Communes.

❖ Procéder à la mise à jour du tableau des effectifs (ouverture et fermeture de postes vacants, modification de quotité horaire) lorsque ces mises à jours sont en lien avec la modification de carrière d'un agent déjà en poste au sein de la Collectivité.

❖ Approuver les ouvertures dominicales des commerces

❖ Consentir des avances temporaires de trésorerie aux budgets communautaires et au CIAS

❖ Valider la durée d'amortissement des biens – comptabilité M14.

❖ Solliciter des subventions dans le cadre des actions et opérations communautaires

❖ Fixer tous les tarifs liés à des régies communautaires

❖ Accepter les dons et legs

Monsieur le Président précise que, lors des séances du Conseil Communautaire, il sera rendu compte des décisions prises par le Bureau en application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité approuve que ce soient déléguées au Bureau les matières sus-énoncées

II - Délégations accordées par le Conseil Communautaire au Président (20-87)

Dans un souci de bonne gestion des affaires de la Communauté de Communes, il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer certaines attributions au Président.

❖ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution des conventions dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la Communauté de Communes sont inférieurs à 25 000 euros, et lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget.

❖ Prendre toute décision de passation d'avenants aux conventions visées au paragraphe précédent sous réserve que l'avenant ou la totalité des avenants n'aient pas pour effet de franchir le seuil prévu.

❖ Prendre toutes décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres, marchés, marchés subséquents d'un accord-cadre, ainsi que leurs avenants ou décisions de poursuivre, en matière de travaux, services et maîtrise d'oeuvre, et dont le montant est inférieur à 25 000 euros HT.

❖ Prendre toutes décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres, marchés, marchés subséquents d'un accord-cadre, ainsi que leurs avenants ou décisions de poursuivre, en matière de fournitures et dont le montant est inférieur à 50 000 euros HT.

❖ Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice, défendre la Collectivité dans les actions en justice contre elle et autoriser à représenter la Communauté de Communes chaque fois que les intérêts de celle-ci le justifieront.

❖ Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

❖ Conclure en qualité de bailleur toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, toute mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, ainsi que les avenants correspondants.

❖ Procéder au recrutement et à la signature de tout acte d'embauche/contrat de travail :

- des stagiaires ; dans ce cadre le Président est autorisé à signer les conventions de stage avec les organismes formateurs
- d'agents pour pourvoir au remplacement d'agents momentanément arrêtés (congés maladie, congés maternité, etc)
- d'agents dans le cadre de contrats d'engagements éducatifs
- d'agents dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité

❖ Octroyer des avances de salaire aux agents qui en font la demande.

❖ Accepter les indemnités de sinistre et régler les conséquences dommageables des sinistres engageant la responsabilité de la Collectivité dans la limite de 10 000 euros.

❖ Engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Président indique que conformément à l'article L.5211-9 du CGCT, Monsieur le Président pourra déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, à un ou plusieurs Vice-

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20201028-RECUEILACTES-
AR
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Présidents, la signature d'actes relevant d'attribution qui lui sont déléguées par la présente délibération.

Par ailleurs, Monsieur le Président précise que lors des séances du Conseil Communautaire, il sera rendu compte des décisions prises par ses soins en application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité approuve que ce soient déléguées au Président les matières sus-énoncées

III – Indemnités des élus communautaires. (20-88)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à 36 voix pour et 4 voix contre approuve le versement des indemnités au Président et Vice-présidents dans les conditions suivantes :

➤ **Président** : Taux maximum 48,75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. M. le Président propose de retenir 40% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

➤ **1^{er} Vice-président au 12^{ème} Vice-président** : Taux Maximum 20,63% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. M. le Président propose de retenir 16,20 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Le Conseil de Communauté, à 36 voix pour et 4 voix contre, habilite Monsieur le Président à signer tous documents en relation avec l'affaire citée en objet et notifie la présente délibération à Mme la Trésorière de Sainte Foy la Grande.

IV – Election de 5 délégués titulaires au Comité Syndical du PETR du Grand Libournais (20-89)

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux statuts du PETR, la Communauté de Communes du Pays Foyen doit élire de manière uninominale 5 membres titulaires.

Il propose le vote à main levée. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ce mode de vote.

Monsieur le Président, fait appel aux candidatures.

1^{er} délégué Titulaire :

Candidatures de M. Sahraoui et de M. Beltrami

M. Sarahoui a obtenu 26 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions ;

M. Beltrami a obtenu 5 voix pour et 26 voix contre ;

M. Sarahoui ayant obtenu la majorité est élu délégué titulaire au Comité Syndical du PETR.

2^{ème} délégué Titulaire : Mme Feydel

Mme Feydel ayant obtenu 38 voix (majorité), 1 voix contre et 1 abstention, est élue déléguée titulaire au Comité Syndical du PETR.

3^{ème} délégué Titulaire : M. Bluteau

M. Bluteau ayant obtenu 38 voix (majorité), 1 voix contre et 1 abstention, est élu délégué titulaire au Comité Syndical du PETR.

4^{ème} délégué Titulaire : M. Lesseigne

M. Lesseigne ayant obtenu 37 voix (majorité), 2 voix contre et 1 abstention est élu délégué titulaire au Comité Syndical du PETR.

5^{ème} délégué Titulaire : M. Vacher

M. Vacher ayant obtenu l'unanimité est élu délégué titulaire au Comité Syndical du PETR

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve l'élection de ces délégués tel qu'indiqué ci-dessus afin de représenter la Communauté de Communes du Pays Foyen au PETR du Grand Libournais et notifie la présente délibération au PETR du Grand Libournais.

V – Election de 1 délégué titulaire et de 1 délégué suppléant au Comité de Programmation LEADER du Grand Libournais (20-90)

Monsieur Pierre ROBERT, Président, informe les délégués communautaires que suite au renouvellement du Conseil Communautaire, il convient de procéder à l'élection des représentants au Comité de Programmation Leader du Grand Libournais.

Il propose le vote à main levée. Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve ce mode de vote.

Monsieur Pierre ROBERT, Président, fait appel aux candidatures.

Délégué Titulaire : Mme Feydel

Mme Feydel ayant obtenu l'unanimité est élue déléguée titulaire au Comité de Programmation LEADER

Délégué suppléant : M. Sahraoui

M. Sahraoui ayant obtenu 37 voix pour (majorité), 2 voix contre et 1 abstention, est élu délégué suppléant au Comité de Programmation LEADER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve l'élection de ces délégués tel qu'indiqué ci-dessus afin de représenter la Communauté de Communes du Pays Foyen au Comité de Programmation LEADER du Grand Libournais et notifie la présente délibération au Pays du Libournais.

VI - Elections des délégués à l'USTOM (20-91)

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux statuts, la Communauté de Communes du Pays Foyen dispose de 9 sièges de titulaires et de 9 suppléants.

Monsieur le Président fait appel aux candidatures.

Il propose le vote à main levée.

1^{er} délégué Titulaire : M. Boudens

M. Boudens ayant obtenu l'unanimité est élu délégué titulaire à l'USTOM

2^{ème} délégué Titulaire : M. Margouillé

M. Margouillé ayant obtenu l'unanimité est élu délégué titulaire à l'USTOM

3^{ème} délégué Titulaire : Mme Grossias

Mme Grossias ayant obtenu l'unanimité est élue déléguée titulaire à l'USTOM

4^{ème} délégué Titulaire : Mme Lachaize

Mme Lachaize ayant obtenu l'unanimité est élue déléguée titulaire à l'USTOM

5^{ème} délégué Titulaire : M. Roubineau

M. Roubineau ayant obtenu l'unanimité est élu délégué titulaire à l'USTOM

6^{ème} délégué Titulaire : M. Garcia

M. Garcia ayant obtenu l'unanimité est élu délégué titulaire à l'USTOM

7^{ème} délégué Titulaire : M. Mas

M. Mas ayant obtenu l'unanimité est élu délégué titulaire à l'USTOM

8^{ème} délégué Titulaire : M. Plat

M. Plat ayant obtenu l'unanimité est élu délégué titulaire à l'USTOM

9^{ème} délégué Titulaire : M. Robert

M. Robert ayant obtenu l'unanimité est élu délégué titulaire à l'USTOM

1^{er} délégué suppléant : Mme Celeste

Mme Celeste ayant obtenu l'unanimité est élue déléguée suppléante à l'USTOM

2^{ème} délégué suppléant : Mme Malinowski

Mme Malinowski ayant obtenu l'unanimité est élue déléguée suppléante à l'USTOM

3^{ème} délégué suppléant : Mme Vincenzi

Mme Vincenzi ayant obtenu l'unanimité est élue déléguée suppléante à l'USTOM

4^{ème} délégué suppléant : Mme Pailhet

Mme Pailhet ayant obtenu l'unanimité est élue déléguée suppléante à l'USTOM

5^{ème} délégué suppléant : M. Vacher

M. Vacher ayant obtenu l'unanimité est élu délégué suppléant à l'USTOM

6^{ème} délégué suppléant : M. Teyssandier

M. Teyssandier ayant obtenu l'unanimité est élu délégué suppléant à l'USTOM

7^{ème} délégué suppléant : Mme Toulouse

Mme Toulouse ayant obtenu l'unanimité est élue déléguée suppléante à l'USTOM

8^{ème} délégué suppléant : M. Sahraoui

M. Sahraoui ayant obtenu l'unanimité est élu délégué suppléant à l'USTOM

9ème délégué suppléant : M. Delage

M. Delage ayant obtenu l'unanimité est élu délégué suppléant à l'USTOM

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit les délégués comme défini ci-dessus et notifie la présente délibération au Président de l'USTOM.

VII - Désignation de délégués au Conseil d'Administration du lycées Elisée Reclus et Paul Broca (20-92)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité désigne pour le Conseil d'Administration du Lycée Elisée Reclus et du Lycée Paul Broca, Mme Feydel, déléguée titulaire, et M. Billoux délégué suppléant. Le Conseil Communautaire notifie la présente délibération aux Lycées Elisée Reclus et Paul Broca

VIII - Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour le Syndicat Mixte Gironde Numérique (20-93)

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Mme Badet, déléguée titulaire et M. Bluteau, délégué suppléant. Le Conseil Communautaire notifie la présente délibération à Gironde Numérique

IX - Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à Gironde Ressources (20-94)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, désigne les délégués à Gironde Ressources comme suit : M. Lesseigne, délégué titulaire à 38 voix pour et 2 voix contre, et Mme Feydel, déléguée suppléante à l'unanimité. Le Conseil de Communauté habilite Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision et notifie la présente délibération au Conseil Départemental.

X - Choix du mode de scrutin pour l'élection des membres du Conseil d'Administration du CIAS (20-95)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve le choix du mode de scrutin de liste et précise que les listes pourront être déposées jusqu'au 30-07-2020 à 18h30, ouverture de la réunion.

XI - Election des membres du Conseil d'Administration du CIAS (20-96)

Monsieur le Président indique qu'une seule liste a été déposée :

- Liste 1 :
 - Madame Ratié
 - Madame Desrozier
 - Monsieur Festal
 - Madame Celeste
 - Madame Guionie-Pauchet
 - Madame Guyot
 - Madame Lachaize
 - Madame Toulouse
 - Madame Penisson
 - Monsieur Vacher
 - Monsieur Frechou

M. le Président propose de voter à main levée. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ce mode de vote.

Le Conseil Communautaire procède à l'élection des membres du Conseil d'Administration du CIAS :

- nombre de liste présentée : 1

Accusé de réception en préfecture 033-243301371-20201028-RECUEILACTES- AR Date de télétransmission : 29/10/2020 Date de réception préfecture : 29/10/2020

- nombre de votants : 40

Sont donc élus membres du Conseil d'Administration du CIAS, à l'unanimité :

- Madame Ratié
- Madame Desrozier
- Monsieur Festal
- Madame Celeste
- Madame Guionie-Pauchet
- Madame Guyot
- Madame Lachaize
- Madame Toulouse
- Madame Penisson
- Monsieur Vacher
- Monsieur Frechou

XII - Désignation de délégués titulaires et suppléants au Plie du Libournais (20-97)

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne

- Mme Lachaize, déléguée titulaire
- Mme Guionie, déléguée titulaire
- Mme Penisson, déléguée titulaire

- Mme Toulouse, déléguée suppléante

- Mme Lachaize, représentante au Comité de pilotage

Le Conseil Communautaire notifie la présente délibération au PLIE du Libournais

XIII - Désignation des délégués aux Missions Locales (20-98)

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne :

A la Mission Locale du Libournais :

- ✓ Mme Lachaize, déléguée titulaire.
- ✓ Mme Toulouse, déléguée suppléante.

A la Mission Locale du Bergeracois :

- ✓ Mme Penisson, déléguée titulaire.
- ✓ Mme Feydel, déléguée suppléante.
- ✓ Notifie la présente délibération à la Mission locale du Libournais et la Mission locale du bergeracois

XIV - Désignation d'un délégué au Conseil de surveillance de l'hôpital de Sainte-Foy-La-Grande (20-99)

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne M. Billoux, délégué au Conseil de surveillance de l'hôpital de Sainte-Foy-La-Grande et notifie la présente délibération à l'hôpital de Sainte-Foy-La-Grande.

XV - conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public (20-100)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de Commission de Délégation de Service Public conformément aux dispositions de l'article D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, que les listes doivent être remises en main propre au cours de la séance du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 et que indiquer les noms et prénoms des candidats au poste de

titulaire et poste de suppléant ; ces dernières pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir

XVI - création de la commission de délégation de service public et élection de ses membres (20-101)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité décide de créer une commission pour les délégations de service public à titre permanent, pour la durée du mandat, de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission pour les délégations de service public :

- Membres titulaires (5) : M. Reix, Mme Lachaize, M. Vacher, M. Nouvel, M. Delage.
- Membres suppléants (5): M. Sautreau, M. Bluteau, Mme Feydel, M. Lesseigne, M. Teyssandier.

XVII - Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2020 (20-102)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité indique qu'en application des délibérations des 28 novembre et 19 décembre 2019, votées à l'unanimité, le montant du FPIC reversé à la CDC s'élève à 481 261 € pour l'année 2020 en vertu de la dérogation libre, notifie la présente délibération à la Préfecture de la Gironde et à Madame la Trésorière de Sainte Foy la Grande et à l'ensemble des communes membres.

XVIII - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) Dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire (20-103)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité décide d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne, des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'événementiel, particulièrement affectés par la crise sanitaire. Le conseil Communautaire charge Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

XIX -SIGNATURES DES CONVENTIONS D'UTILITE SOCIALE DITES CUS (20-104)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide d'autoriser le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen à signer les conventions CUS des bailleurs sociaux (Mesolia, Clairsienne et Gironde Habitat) selon des modalités de signature propres à chacun d'entre eux.

Pineuilh, le 10 septembre 2020



A l'attention des membres du Conseil de Communauté

Convocation

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le :

Jeudi 17 septembre 2020 à 18h30
Salle des Fêtes de Pineuilh

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Communauté du 30 juillet 2020
- Adoption des RPQS (Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'assainissement collectif et d'adduction d'eau potable) de tous les secteurs
- Désignation d'un membre à la Commission Consultative Transition Energétique
- Création de la commission de contrôle financier dans le cadre des délégations de services publics et désignation de ses membres
- Désignation des membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
- Désignation des délégués au SMER-E-2M (Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers)
- Désignation des délégués au SMDE 24 (Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne)
- Election des délégués au SMDA (Syndicat Mixte du Dropt Aval)
- Désignation des membres au Comité technique / CHSCT
- Désignation d'un délégué au CNAS
- Budget supplémentaire Assainissement Collectif de Pellegrue
- Adhésion au groupement UGAP pour le gaz
- Renouvellement d'un contrat PEC suite démission (périscolaire et ALSH)
- Questions diverses

Comptant sur votre présence, veuillez recevoir, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre ROBERT
Président



paysfoyen.fr

Communauté de Communes du Pays Foyen 2 Avenue Georges Clemenceau - 33220 Pineuilh
Tél : 05 57 46 20 55 - fax : 05 57 46 39 53 mail : contact@paysfoyen.fr

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20201028-RECUEILACTES-
AR
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

I OBJET: ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE exercice 2019 (20-105) :

Sur avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif, présenté au titre de l'année 2019. Le Conseil de Communauté indique que ces rapports seront mis à la disposition du public et prend acte des rapports annuels des délégués en matière d'eau potable et d'assainissement.

II OBJET :: Désignation membre Commission Consultative Transition Energétique (20-106) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité désigne parmi les délégués de notre Conseil Communautaire, M. Thierry Roseau délégué appelé à siéger au sein de la Commission consultative ressortant de la loi TECV et approuve le principe d'un règlement intérieur destiné à convenir entre les membres des modalités de fonctionnement de la Commission consultative.

III Objet : création de la commission de contrôle financier dans le cadre des délégations de services publics et désignation de ses membres (20-107) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide la création d'une commission de contrôle financier pour la durée du mandat, désigne les membres suivants du Conseil Communautaire pour siéger à la Commission de contrôle Financier :

Monsieur Miguel Garcia
Monsieur Marc Sahraoui
Monsieur Jacques Reix
Monsieur Jean-Claude Vacher
Madame Isabelle Pillon

Le Conseil Communautaire autorise la participation d'agents de la Collectivité et/ou des prestataires extérieurs aux travaux de la commission et indique que la commission se réunira aussi souvent que nécessaire sur invitation du Président.

IV Objet : Création de la CLECT (20-108) :

Monsieur le Président propose que toutes les communes soient représentées et désigne un membre.

Il fait lecture des propositions des communes :

Mairie d'origine	Titulaires
Auriolles	Madame Marie-José GUYOT
Caplong	Madame Magali VERITE
Eynesse	Monsieur ghislain LAFAGE
La Roquille	Monsieur David ULMANN
Landerrouat	Madame Diana CONORD
Les Lèves et Thoumeyragues	Monsieur Alain MARBOUTY

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20201028-RECUEILACTES-
AR
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Ligueux	Madame Isabelle PILLON
Listrac de Durèze	Monsieur Jean-Michel BOURDIL
Margueron	Monsieur Patrick FESTAL
Massugas	Madame Yolande LACHAIZE
Pellegrue	Monsieur José BLUTEAU
Pineuilh	Monsieur Fabrice TALOCHINO
Port Ste Foy et Ponchapt	Madame Pascale PENISSON
Riocaud	Madame Marie-Hélène DESROZIER
St André et Appelles	Monsieur Eric FRECHOU
St Avit de Soulège	Monsieur Frédéric NAUD
St Avit St Nazaire	Monsieur Laurent FRITSCH
St Philippe du Seignal	Monsieur Joël DUFOURCET
St Quentin de Caplong	Monsieur Jean-Pierre ROUBINEAU
Ste Foy la Grande	Monsieur Marc SAHRAOUI

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la création de la CLECT selon les modalités indiquées ci-dessus, et notifie la présente délibération à chaque commune membre.

V Objet : Commission Intercommunale des Impôts Directs (20-109) :

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité décide de proposer la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

Mairie d'origine	Titulaires	Suppléants
Auriolles	Monsieur Jean-Luc DUPOUY	Monsieur Pascal CAUCHETEUX
Caplong	Monsieur Michel BLAUDEZ	Madame Audrey OLIVERIO
Eynesse	Monsieur Gérard DUFOUR	Monsieur Ghislain LAFAGE
La Roquille	Monsieur David ULMANN	Madame Marie-José GRARE
Landerrouat	Madame Diana CONORD	Madame Sophie MEYNAUD
Les Lèves et Thoumeyrague	Madame Stéphanie FERNANDES	
Ligueux	Madame Isabelle PILLON	Madame Martine BASTIDE
Listrac de Durèze	Monsieur Jean-Marie BAEZA	Monsieur Jean-Michel BOURDIL
Margueron	Monsieur Patrick FESTAL	Monsieur Pierre VILLATTE
Massugas	Madame Yolande LACHAIZE	Madame Nadine PAILHET
Pellegrue	Madame Patricia CELESTE	Monsieur David BOUDENS
Pineuilh	Monsieur Fabrice TALOCHINO	Madame Sylvie BENEDETTI
Port Ste Foy et Ponchapt	Monsieur Jacques REIX	Monsieur Marc SAHRAOUI

Accusé de réception en préfecture
Mairie de MARGUERON - RECUEILACTES-
AR
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Riocaud	Madame Marie-Hélène DESROZIER	Monsieur Patrick GUERY
St André et Appelles	Madame sabine BILL	Monsieur Sébastien MARGONTIER
St Avit de Soullège	Monsieur Jean-Jacques COLLANTES	Madame Carmen GARCIA
St Avit St Nazaire	Monsieur Philippe VILLEMIANE	
St Philippe du Seignal	Madame Christine BLONDY	Monsieur Jean-Jacques GOUYOU
St Quentin de Caplong	Monsieur Patrice ROMERO	Monsieur Marcel DENIAU
Ste Foy la Grande	Monsieur Philippe NOUVEL	Monsieur Marc SAHRAOUI

Le Conseil Communautaire habilite Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération, et notifie la présente délibération à la Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine.

VI Objet : Désignation de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au Comité syndical du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers (SMER-E2M) (20-110) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire du Pays Foyen, à l'unanimité désigne Monsieur Thierry ROSEAU, Monsieur Jean-Marie BAEZA et Monsieur Francis CAVART en tant que délégués titulaires au Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers. Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Bernard DELAGE, Madame Martine BERTOUMESQUE et Monsieur Alexandre CASTEL en tant que délégués suppléants au Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers. Le Conseil de Communautaire habilite Monsieur le Président à signer tous les documents concernant ce dossier et notifie la présente délibération au Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers.

VII Objet : Désignation d'1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE24) (20-111) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire du Pays Foyen, à l'unanimité désigne Monsieur Gilbert SAUTREAU en tant que délégué titulaire au Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne. Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Thierry LUTZ en tant que délégué suppléant au Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne. Le Conseil Communautaire habilite Monsieur le Président à signer tous les documents concernant ce dossier et notifie la présente délibération au Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne

VIII Objet : Election des délégués au Syndicat Mixte du Dropt Aval (20-112) :

Monsieur Le Président indique que, suite au renouvellement du Conseil de Communauté, il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant, pour chaque commune membre de la communauté de communes, au Syndicat Mixte du Dropt Aval. Il fait appel à candidature. Sont candidats :

➤ délégués titulaires :

- Monsieur Jacques BOULEAU (Auriolles)
- Monsieur Philippe TONNELET (Pellegrue)
- Monsieur Patrice CLAUZADE (Landerrouat)
- Madame Ghislaine QUEYREAU (Les Lèves et Thoumeyragues)
- Monsieur Sébastien GARRAUD (Riocaud)

Appusé de réception en préfecture 033-243301371-20201028-RECUEILACTES- AR Date de télétransmission : 29/10/2020 Date de réception préfecture : 29/10/2020

- Monsieur Jacques CAMBECEDES (Margueron)
- délégués suppléants :
 - Madame Alette BERNARD (Auriolles)
 - Monsieur José BLUTEAU (Pellegrue)
 - Monsieur Nicolas CHAMBON (Landerrouat)
 - Madame Guylaine LENTIGNAC (Les Lèves et Thoumeyragues)
 - Monsieur Patrick GUERY (Riocaud)
 - Monsieur Patrick BERWITT (Margueron)

Après avis unanime du Bureau et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité désigne les délégués ci-dessus et notifie la présente délibération au Syndicat Mixte du Dropt Aval

IX OBJET : Désignation des membres élus au Comité Technique et au Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de la Communauté de Communes du Pays Foyen (20-113) :

Monsieur le Président désigne les candidats suivants.

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Pierre ROBERT	Madame Sandrine RATIE
Monsieur Roger BILLOUX	Madame Christelle GUIONIE-PAUCHET
Madame Yolande LACHAIZE	Madame Marie-Hélène DESROZIER

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve la nomination des représentants désignés ci-dessus, pour le CT / CHSCT et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires et utiles à la réalisation de la présente délibération.

X OBJET : Désignation d'un délégué au CNAS (20-114) :

Sur proposition unanime du Bureau et après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité désigne Monsieur Roger Billoux afin de représenter la Communauté de Communes du Pays Foyen au CNAS.

XI OBJET : Budget Supplémentaire Assainissement Collectif de Pellegrue 2020 (20-115) :

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Assainissement collectif de Pellegrue ainsi présenté (En exploitation : 26 500,00€ et en investissement : 35 156,53€)

XII Objet : signature de la convention ayant pour objet la mise à disposition d'un marché public relatif à la fourniture, l'acheminement de gaz naturel et services associés (20-116) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve l'adhésion de la Communauté de Communes au dispositif d'achat groupé de gaz naturel mis en place par l'UGAP et habilite le Président à signer la convention GAZ 6 proposée par l'UGAP pour adhérer au dispositif. Le Conseil de Communauté autorise le Président à signer tous les documents relatifs au futur marché, ainsi que les documents susceptibles d'intervenir en cours d'exécution de ce dernier.

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20201028-RECUEILACTES-AR
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

XIII Objet : Ouverture d'un poste d'animateur périscolaire sous la forme d'un contrat aidé (20-117) :

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve l'ouverture d'un poste d'agent d'entretien dans le cadre d'un contrat aidé PEC, quotité 27/35èmes, à compter du 1^{er} octobre 2020 pour une durée de neuf mois renouvelable, et habilite le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

ARRETES DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, arrête en date du 1^{er} août 2020 :

Article 1er : A compter du 01/08/2020, délégation de fonction est donnée à José Bluteau Premier Vice-président, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes:

- Urbanisme : Autorisations des Droits du Sol. PLUI-H.
- Habitat : OPAH, CIL, location logements et commerces de Pellegrue
- Opération de Revitalisation de Territoire: ORT Labellisation et Extension.
- Aménagement du Territoire
- Transport.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, arrête en date du 1^{er} août 2020 :

Article 1er: A compter du 01/08/2020, délégation de signature est donnée à José Bluteau Premier Vice-président pour les autorisations accordées liées au permis de louer mis en place sur le territoire.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, arrête en date du 1^{er} août 2020 :

Article 1er: A compter du 01/08/2020, délégation de fonction est donnée à Marc Sahraoui 2nd Vice-président, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes:

- Finances.
- Projet de Territoire.
- Politique de la Ville.
- Appels à Manifestation Intérêt Région Nouvelle Aquitaine pour Sainte Foy la Grande

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, arrête en date du 1^{er} août 2020 :

Article 1er : A compter du 01/08/2020, délégation de signature est donnée à M. Marc Sahraoui, 2nd Vice-Président pour la signature de l'ensemble des documents liés à la gestion de l'activité communautaire en l'absence de Monsieur le Président.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20201028-RECUEILACTES-
AR
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, arrête en date du 1^{er} août 2020 :

Article 1er : A compter du 01/08/2020, délégation de fonction est donnée à Sylvie Feydel, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- Développement Economique.
- Schéma Régional Economique d'innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, arrête en date du 1^{er} août 2020 :

Article 1er: A compter du 01/08/2020, délégation de fonction est donnée à Yolande Lachaize, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- Emploi.
- Missions Locales du Bergeracois et du Libournais.
- PLIE du Libournais.
- Maison France Service de Sainte Foy la Grande et Maison de Service au Public de Pellegrue

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, arrête en date du 1^{er} août 2020 :

Article 1er : A compter du 01/08/2020, délégation de fonction est donnée à Jacques Reix, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes:

- Eau Potable.
- Assainissement Collectif et Non Collectif.

Article 2: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, arrête en date du 1^{er} août 2020 :

Article 1er: A compter du 01/08/2020, délégation de fonction est donnée à Christelle Guionie-Pauchet, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes:

- Service d'Aide à Domicile et MARPA (CIAS).
- Centre Socio-Culturel (CIAS).
- Ressources Humaines sur les affaires liées au CIAS.
- Centre de santé.
- Gens du Voyage.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, arrête en date du 1^{er} août 2020 :

Article 1er : A compter du 01/08/2020, délégation de fonction est donnée à M. Jean

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20201028-RECUEILACTES-
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Lesseigne à l'effet d'exercer les fonctions suivantes:

- Mise en place et suivi des investissements structurants.
- Gestion du patrimoine communautaire.
- Relations avec les services techniques.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, arrête en date du 1^{er} août 2020 :

Article 1er : A compter du 01/ 08/2020, délégation de fonction est donnée à Madame Nancy Badet l'effet d'exercer les fonctions suivantes:

- Communication.
- Numérique .

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, arrête en date du 1^{er} août 2020 :

Article 1er : A compter du 01/08/2020, délégation de fonction est donnée à Monsieur Roger Billoux l'effet d'exercer les fonctions suivantes:

- Vie Sportive et Associative
- Petite Enfance.
- Parentalité
- Convention Territoriale Globale

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, arrête en date du 1^{er} août 2020 :

Article 1er: A compter du 01/08/2020, délégation de fonction est donnée à Monsieur Philippe Nouvel l'effet d'exercer les fonctions suivantes:

- Culture
- Enfance-Jeunesse-Adolescents.
- CISPD.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, arrête en date du 1^{er} août 2020 :

Article 1er: A compter du 01/08/2020, délégation de fonction est donnée à Monsieur Jean Michel Basset l'effet d'exercer les fonctions suivantes: Tourisme

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20201028-RECUEILACTES-
AR
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, arrête en date du 1^{er} août 2020 :

Article 1er : A compter du 01/08/2020, délégation de fonction est donnée à Monsieur Jean Claude Vacher l'effet d'exercer les fonctions suivantes:

- GEMAPI.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, arrête en date du 16 septembre 2020 :

Article 1 : sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale :

Madame Marie-Thérèse ALLAIN, représentante de l'UDAF
Madame Françoise LEFEVRE, représentante de la croix Rouge Française
Monsieur Henri SICARD, représentant de l'association GIHP Aquitaine
Madame Fabienne FERTE, représentante de l'association la Croûte de pain
Madame Michelle TANTY, représentante de l'association Les Tamalariens
Monsieur Anthony BROUARD, représentant du Réseau Santé Social Jeunes du Libournais
Monsieur Robert PROVAIN, représentant des Restos du Cœur
Madame Dominique PRADELLE, représentante de l'association Aze d'or
Monsieur Frédéric ORAZIO, représentant de l'association Les Récoltes de l'Espoir
Monsieur Vincent DELAGE, représentant de l'association Nos Enfants Différents
Madame Marie-José BERNAILLE, représentante de l'association La Maison du Prendre Soins

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa perception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Conformément à l'article L 123 - 6 du code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Président est la même que celle du mandat des administrateurs issus du conseil municipal.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

Article 5 : Le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, arrête en date du 18 septembre 2020 :

Article 1 : Sont désignés comme représentants au comité technique de la Communauté de Communes du Pays Foyen :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Pierre ROBERT	Madame Sandrine RATIE
Monsieur Roger BILLOUX	Madame Christelle GUIONIE-PAUCHET
Madame Yolande LACHAIZE	Madame Marie-Hélène DESROZIER

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20201028-RECUEILACTES-
AR
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Article 2 : la présidence du comité technique sera assurée par Monsieur Pierre ROBERT.

Article 3 : Le présent arrêté sera

- Notifié aux intéressés,
- Transmis au représentant de l'Etat,
- Transmis à l'agent comptable.

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20201028-RECUEILACTES-
AR
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20201028-RECUEILACTES-
AR
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020